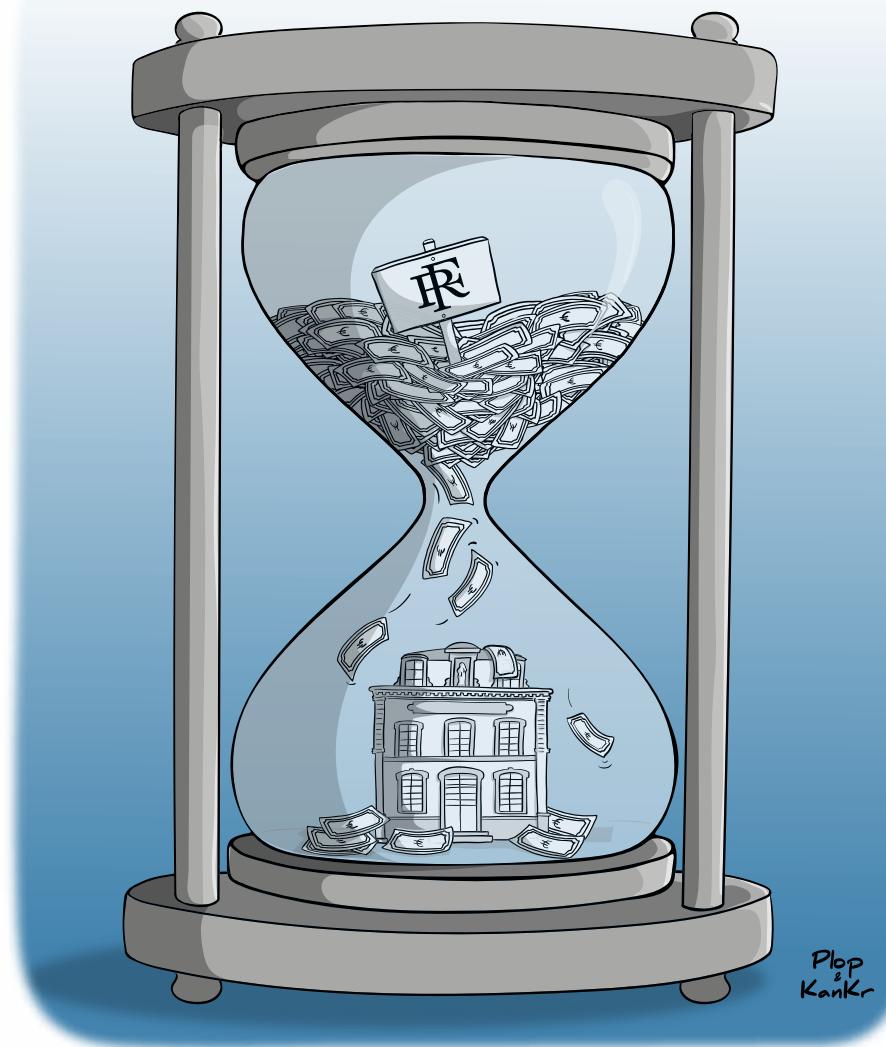


# L'Anjou laïque

N° 152 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3,60 € - Juillet, Août, Septembre 2025

## ENSEIGNEMENT PRIVÉ : LE RUISSELLEMENT DES FONDS PUBLICS !



Gisèle Pélicot ..... p.2

La guerre scolaire ..... p.3

Introduction  
au débat ..... p.4

Conférence  
de Paul Vannier ..... p.5

La corruption  
de pire en pire ..... p.6

Camille Sée ..... p.9

Octave Mirbeau ..... p.10

### Également au sommaire de ce numéro

- Notre librairie ..... p.7  
Le 8 mai ..... p.8  
Pierre Michel ..... p.11  
Dominique Delahaye ..... p.12

- Aurélien Bernier ..... p.13  
Courrier des lecteurs ..... p.14  
Jeux ..... p.15  
Disparition : Jo Daurat ..... p.16



# Gisèle féministe en résistance

**Lors du procès de Mazan en 2024 la victime Gisèle Pélicot a choisi de refuser le huis clos auquel elle aurait pu prétendre. Elle a fait preuve d'un incroyable courage : « Je le fais pour toutes les femmes ayant subi des viols et pour changer la honte de camp ». Désormais elle fait partie des « Figures féministes en résistance dans le monde »<sup>1</sup>. Des associations féministes demandent que le prix Nobel de la paix lui soit donné.**

Le 12 septembre 2020 Dominique Pélicot s'est fait prendre, par un vigile, en train de filmer sous les jupes des femmes dans un centre commercial. Le gardien de la paix trouve dans la messagerie de son smartphone des éléments compromettants : cachets de Tesmesta écrasés, femme endormie. Il est accusé de viol sur sa femme Gisèle Pélicot. Le procès a lieu le dernier trimestre 2024. Droguée puis violée par son mari et par 70 hommes (20 ont fui avant l'arrestation) pendant une dizaine d'années. Ces hommes âgés de 26 à 74 ans ne comprennent pas pourquoi ils passent en justice, puisque le mari était d'accord ! Eux se voient comme de gentils pères de famille. Dominique Pélicot et ses complices sont aussi coupables les uns que les autres. Certains savaient que c'était un viol puisqu'il fallait que sa femme Gisèle soit sédatée c'est à dire « morte » pour la violer. Selon des détails sordides filmés et notés minutieusement sur son ordinateur, il se sentait invulnérable. Il s'est fait le chef d'orchestre de ces séances de viol. « Jamais aucun n'a pensé à la honte de leur femme, de leurs enfants » accuse Manon Garcia<sup>2</sup>. D. Pélicot prendra 20 ans d'incarcération, et pour les autres de 12 à 3 ans (1 an + deux ans avec sursis) ! Si le viol est identifié comme agression sexuelle et non comme un crime, la peine est moindre et traitée par des cours départementales, offrant moins de visibilité. Mais là D.Pélicot a apporté toutes preuves sur son smartphone ! Ce sont tous des criminels. Les avocats de la

défense leur a cherché des excuses, par exemple une libido trop forte à contrôler ! Le souvenir d'actes incestueux subis dans l'enfance ! Manque d'affection ! Le procureur général ira jusqu'à émettre un doute sur la violence infligée à Gisèle malgré la lecture des vidéos prises par le mari et vues pendant l'audience. En 2010 il a déjà été surpris dans les mêmes conditions à filmer sous les jupes des femmes. Placé en garde à vue il avait écoper d'une amende de 100 €, sans que sa femme soit au courant. Fraternité masculine sans doute. Pourquoi n'a-t-il pas été arrêté dès 2010 ? Cela aurait pu éviter à sa femme les viols et le risque de mourir sous l'absorption de fortes doses de calmants. Maintenant D. Pélicot va être jugé pour d'autres affaires qui ont eu lieu avant 2010 (des viols et un meurtre), non élucidées suite à des « loupés » de la police, selon le livre-enquête de Laurent Valdiguié<sup>3</sup>.



## Qui sont ces hommes malades ou normaux ?

Dominique Pélicot n'est pas le seul à agir ainsi sur les réseaux sociaux. Une enquête en Allemagne révèle que 70 000 utilisateurs de réseaux s'entraident pour droguer les femmes de leur entourage, partager des photos de leurs compagnes sédatées, décrire les services qu'ils prévoient leur infliger. En dépit d'une apparente folie des tueurs et des violeurs en série, les cliniciens et les chercheurs admettent qu'ils ne sont pas psychotiques et que « la folie d'un acte ne fait pas la folie de son auteur ». D. Pélicot expertisé par le Docteur Bensussan montre qu'il souffre de troubles paraphiliques (fétichisme, voyeurisme, nécrophilie et sadisme sexuel). Il n'y a rien de l'ordre du libertinage, ce qu'ils ont fait est un viol, car sans le consentement de Gisèle Pélicot. La lutte contre la soumission chimique est une urgence de santé déclare la dépu-

té Sandrine Joso<sup>4</sup>. Dans son rapport parlementaire du 12 mai 2024, coécrit avec Véronique Guillotin, elle propose 50 recommandations pour endiguer ce fléau en augmentation même chez les jeunes. Il est nécessaire d'aborder ce sujet dans l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle pour les élèves (projet EVRAS de l'Éducation nationale) afin de minimiser cet acte criminel et de responsabiliser les ados.

## La société patriarcale est aussi complice

« Le pouvoir des hommes sur les femmes a été traditionnellement compris comme un pouvoir supposé naturel, exercé dans la sphère privée » Manon Garcia<sup>2</sup>. Le viol d'une personne est un acte de domination exercé par le violeur. Les combats des femmes, soutenus par des hommes, pour obtenir l'égalité a fait changer notre société. De nouvelles lois pour l'égalité entre les femmes et les hommes sont votées. Lois qui permettent à la Femme de faire les choix pour son corps et sa vie. Des dates ont marqué l'émancipation de la femme, en 1965 elle peut ouvrir un compte bancaire à son nom, en 1967, c'est l'accès à la contraception, en 1975 l'IVG est autorisée, en 1980 le viol est considéré comme un crime (merci Gisèle Halimi), en 1984, il peut y avoir viol même dans le couple. Mais la femme n'est pas encore l'égale de l'homme : salaires inférieurs à formations professionnelles égales, plus de temps passé aux tâches domestiques. Les changements apportés dans la société et le mouvement me # too provoquent un retour arrière masculiniste qui voudrait bien replacer la femme à sa deuxième place.

Ce procès de Mazan sans huis clos marque une avancée pour les Femmes.

**Catherine Battreau**

1- Le journal le UN 5 mars 2025

2- Manon Garcia. Philosophie féministe.

Présente au procès de Mazan. Elle tentera de répondre à cette question : peut-on vivre avec les hommes ? dans son livre « Vivre avec les hommes »

3- « Fétiche 45 les autres vies de Dominique Pélicot » Laurent Valdiguié grand reporter à Marianne

4- Sandrine Joso a porté plainte contre le sénateur Joël Gueriu mis en examen pour « administration de substance afin de commettre un viol »

# La guerre scolaire

**« Ne pas déclencher la guerre scolaire » est répété à satiété, mais qui a commencé. Qui après l'État français de Philippe Pétain a ouvert les hostilités ?**

**Qui dans la guerre scolaire a prolongé le régime de Vichy ?**

Alors que le gouvernement provisoire de la République avait supprimé le 28 mars 1945 les avantages indus délivrés à l'enseignement catholique. À titre d'exemples, les collectivités locales pouvaient, entre autres, participer aux investissements et frais de fonctionnement de leurs écoles élémentaires. Nous étions revenus à une situation normale qui perdurait depuis les lois laïques de 1880. En 1921, alors que la chambre est « bleu horizon » un amendement demandant que les pupilles de la nation fréquentant l'enseignement privé puissent bénéficier de bourses, est rejeté. Le député Lemire, abbé de son état, à cette occasion, déclara « Je n'admetts pas que

financé sur des fonds publics.

Le camp laïque a réagi. Quatre cent mille militants se sont rassemblés sur la pelouse du bois de Vincennes le 19 juin 1960. Ils représentaient 10 813 687 citoyens pétitionnaires. À l'issue de ce rassemblement un engagement fut pris. Nous devons encore le rappeler. « Nous faisons le serment solennel de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution de la Nation ; de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ; et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à L'École de la Nation, espoir de notre jeunesse ». Ne serait-il pas venu le temps de réactualiser ce serment et progressivement mettre fin au financement public de l'enseignement privé ? Nous y reviendrons.

**Dans la guerre scolaire, qui a continué ?**

Un retour en arrière est utile pour trancher. En 1977 outre le fait que le Conseil constitutionnel institue la liberté d'enseignement dans les lois de la République, le député Guy Guermeur du Finistère par sa loi accorde le droit de recruter aux chefs d'établissements.

Après 1981, une lueur d'espoir fait jour. En 1984, Alain Savary alors ministre de l'Éducation nationale propose un grand service public uniifié et laïque de l'Éducation nationale. Malgré des avantages accordés au réseau privé, les évêques et la droite s'y opposent violemment. Ce projet fut abandonné.

Avec des gouvernements de droite, les mesures pour fortifier l'enseignement privé se sont multipliées. En 1993 sous le gouvernement Balladur, le ministre François Bayrou projette d'autoriser les collectivités locales de financer les investissements de l'enseignement du privé. Heureusement le seul article subsistant de la loi Falloux limite la subvention à 10 % du montant total. Cet article est un garde-fou pour les investissements des écoles élémentaires financées par les communes. Pour les investissements dans l'enseignement secondaire, notamment les lycées, la loi Astier de 1919, relative à l'organisation de l'enseignement technique, industriel et commercial, est une aubaine. Il suffit en effet d'une section se rattachant à ce type d'enseignement pour que les vannes de l'argent public s'ouvrent. En 1993, il faut le savoir, ne sont concernés que les crédits alloués par les communes. Donc en janvier 1994, les militants laïques angevins présents à Paris ont défilé pour

leur fameux congénère Falloux contre Bayrou. La manifestation d'ampleur fit reculer le Béarnais. Ce retrait est à marquer d'une croix blanche dans ce long conflit larvé. En 2009, sous la présidence de Sarkozy et le gouvernement Fillon, c'est la loi Carles. Les élèves hors commune fréquentant une école dotée d'un contrat d'association bénéficient du forfait d'externat payé par la commune de résidence si celle-ci ne possède pas d'école privée.

Enfin en 2019, sous la présidence d'Emmanuel Macron, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, rend la scolarité obligatoire à trois ans alors que plus de 90 % d'enfants de cet âge fréquentent déjà les classes maternelles. Cette décision alourdit le montant du forfait d'externat payé par les budgets communaux aux écoles privées sous contrat.

La loi Debré stipulait que les contrats d'association devaient être passés entre les établissements et l'État, c'est désormais terminé. Le diocèse a mis la main sur les contrats passés dans le département. Son bras armé est l'OGEC (Organisme de gestion de l'enseignement catholique). Les subventions sont débattues dorénavant sur le plan national. Le secrétariat général de l'enseignement catholique y représente la conférence des évêques. Quand les gouvernements sont de droite, le tapis rouge est déroulé lors des entretiens avec son secrétaire général.

**Quel avenir ?**

Après le scandale de Bétharram, les témoignages se sont multipliés dans toute la France pour rapporter des faits de violence, souvent prescrits, perpétrés sur des élèves du privé. Un article de l'hebdomadaire Marianne les ont répertoriés. La liste est impressionnante. Si ces scandales ont fragilisé la réputation de l'école séparatiste, elle restera encore l'école de l'entre-soi. Dans l'attente d'une suppression de la loi Debré qui suppose une majorité de gauche, suite à ces scandales des remises en cause doivent s'imposer. La première est des inspections plus régulières. Et pourquoi ne pas entendre le sénateur communiste Pierre Ouzoulias lorsqu'il déclare qu'il faudrait tenir compte des indices de position sociale dans l'attribution des financements publics et d'appliquer la loi de 2004 relative au port des signes religieux à l'enseignement privé sous contrat ?

**Jack Proult**



l'on mendie, sous une forme quelconque, l'argent de l'État, quand, librement, spontanément, on s'est placé en dehors de lui ». Cet abbé était rigoureux. Ce ne fut pas le cas des députés Marie et Barangé qui en 1951 acceptèrent que des boursiers d'État puissent suivre leur scolarité dans l'enseignement privé. En plus, une allocation trimestrielle fut octroyée aux élèves le fréquentant. Les scrupules de l'abbé Lemire étaient passés aux oubliettes. La porte d'un subventionnement public était ouverte. Michel Debré, ministre du général De Gaulle s'y engouffra. En décembre 1959, il « associe » par des contrats « d'association » l'enseignement privé à un service d'éducation

## Introduction au débat

La Défense de l'école publique reste au cœur des raisons d'être de la fédération des œuvres laïques de Maine et Loire. En effet, association complémentaire de l'école publique il nous appartient de proposer des projets en phase avec l'idéal républicain, mouvement d'idées il nous faut porter les valeurs et les principes universels qui animent la Ligue de l'enseignement, liberté égalité fraternité laïcité ... ce que résume l'intitulé de notre projet fédéral :

Pour une république Laïque et sociale, s'engager au service d'une société équitable et solidaire.

Aussi nous paraissait-il important d'inviter le député Paul Vannier co-rapporteur avec son collègue Christopher Weissberg de la « mission d'information sur le financement de l'enseignement privé sous contrat ».

En effet en notre pays d'Anjou, ce débat sur l'utilisation des fonds publics au profit des écoles privées, le plus généralement catholique, n'est pas nouveau. Puisant dans les archives paternelles je propose, à l'attention du professeur d'histoire géographie que vous étiez avant votre élection comme député de la 5e circonscription du Val d'Oise les affiches des laïques de notre département qui dans les années 1950-1951 s'opposaient à la loi Marie Barangé. Le ton est rude. C'est « la guerre scolaire ».

Il faut dire que du côté de l'évêché angevin les prêches ne sont guère amènes. Mgr Chapolie déclare en avril 1951 « De ces plaies douloureuses (Les plaies dont souffre notre société sans Dieu), voici quelques-unes des plus visibles, celle d'abord qui nous vaut tant de souffrance, nous coûte tant de sacrifices, celle à laquelle nous ne voulons pas, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas nous résigner : l'école publique »

Ainsi prie-t-on dans la Bretagne proche : « Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, délivrez-nous Seigneur. »

Cette « guerre » se poursuivra par la promulgation le 31 décembre 1959 de la loi Debré qui instaure un « contrat » entre l'état et les écoles privées qui le souhaitent. Les laïques s'y opposeront. Ils organisent une pétition qui recueille près de 11 millions de signatures.

Ils se rassemblent à Vincennes où il font le serment

- de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la nation ;
- de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;
- Et d'obtenir que l'effort scolaire de la ré-



publique soit uniquement réservé à l'école de la nation, espoir de notre jeunesse.

Pour les partisans de l'école laïque c'est une défaite. L'article 2 de la loi de 1905 interdisant le financement public des cultes est ainsi contourné par l'habillage « caractère propre » habilement ficelé par Michel Debré. Les deniers publics ne sont plus réservés à l'intérêt général.

D'autres dispositifs législatifs favorables à l'enseignement privé suivront: Loi Astier (1919) Loi Guermeur (1977) ; Loi Falloux (1993) sur laquelle trébuche alors François Bayrou ; Loi Carle (2009) ; Accord Lang Cloupet (1992) « L'école de la confiance » (2019) abaissant l'âge de la scolarité à 3 ans (2019) ... cadeau de 450 millions supplémentaires à l'enseignement privé.

Tout cela pour vous dire, que le débat est resté difficile. Toutes critiques, tous questionnements sur les financements des écoles sont rapidement disqualifiés d'un « vous voulez ranimer la guerre scolaire ! » Pourtant une soixantaine de communes du Maine et Loire n'ont pas d'école publique...

Pourtant depuis plus de 30 ans les laïques demandent l'ouverture d'un collège public dans la commune de Beaupreau ( 28 887 habitants ), Cette ouverture a enfin été officialisée en 2021, mais le conseil départemental vient d'en différer une nouvelle fois la construction. Il existe, dans le code de l'éducation les articles R-211-3 et L 211-3 qui autoriseraient l'état, s'il en avait la volonté à se substituer au conseil départemental et ainsi promouvoir l'enseignement public. Nos interventions auprès du ministère sont restées lettres mortes.

(De cette longue lutte notre journal, L'Anjou Laïque rend compte avec précision, Je ne peux que vous en conseiller l'abonnement...)

Pourtant comme dans la plupart des milieux urbains les IPS sont très favorables au privé. Il en résulte une ségrégation sociale

qui n'a que peu à voir avec le fameux « caractère propre ».

Ici encore L'Anjou Laïque N°144 illustre le propos :

« Les IPS angevins vont de 58 à 123 pour les collèges publics et de 100 à 139 pour les collèges privés sous contrat. Pour éviter Jean Lurçat le plus faible IPS de la ville, on vise le collège public voisin Claude Debussy qui affiche 90 dont on s'échappe pour le collège Catholique Saint Aubin de la Salle coté 112. C'est la mesure de l'entre-soi, des choix consuméristes des parents soucieux de protéger leur enfant de la « mixité sociale ». Certains parlent de séparatisme.

Nous avons donc grand besoin de savoir comment l'argent public est dépensé.

Il s'ajoute qu'il nous faudrait aussi bien mieux connaître tout ce qui est des subventions facultatives. 1, 2 milliards d'euros, entre 2016 et 2023, distribués aux lycées privés selon l'enquête de Médiapart. Qui vous cite :

« Ce chiffre de 1,2 milliard est stupéfiant » réagit Paul Vannier....

Pour les pays de la Loire : 234 200 395 €

Monsieur le député nous savons votre travail important, dense, très prenant.

Cependant pouvons-nous vous demander d'ajouter une commission à votre liste ?

Elle concernerait précisément cette nébuleuse de subventions facultatives, ou volontaires (dons, legs...) que nous ignorons. Monsieur Paul VANNIER à vous de nous dire maintenant les constats et propositions de votre commission sur le financement sur fonds publics des écoles privées sous contrat.

**Alain Paquereau**  
Co-président de la FOL 49  
Ligue de l'enseignement

# Un discours clair

**B**ourse du travail d'Angers, 19 h 30 ce jeudi 22 mai 2025. La salle Pelloutier s'est remplies. Plus de deux cents personnes sont venues débattre avec le député Paul Vannier.

La FOL 49 remercie tous les partenaires LDH, Libre Pensée, syndicalistes du SNUIPP, FSU, CGT, UNSSA, SUD, FO, les DDEN, les militants du mouvement LFI et d'autres partis de gauche qui ont participé au succès de cette soirée. Aucun doute, par-delà les diversités d'approches politiques, la salle était « laïque » !

Paul Vannier exposera de manière précise et claire les conclusions de son travail parlementaire. (le rapport Weissberg / Vannier a été publié le jeudi 4 avril 2024 après six mois d'auditions et recherches. Il est consultable sur le site de l'assemblée nationale).

le montant exact de la dépense publique consacrée aux établissements privés sous contrats. Et cette opacité est construite : certaines dépenses sont volontairement occultées du calcul, sous-estimées ou simplement non évaluées. Par exemple, les niches fiscales dont bénéficient les établissements privés recevant des dons. Ce sont à minima des centaines de millions d'euros qui échappent au calcul chaque année. Au total, le rapport Vannier / Weissberg estime le financement public de ces établissements à 10 à 12 milliards par an. Paul Vannier détaille les raisons de cette opacité : « Un haut fonctionnaire nous a décrit clairement la culture de l'évitement qui pousse les acteurs, par peur d'un procès en guerre scolaire, à l'auto censure. ». Un problème d'autant plus massif que les dépenses consacrées à l'enseignement privé monte en flèche. Par exemple, depuis 2016, Valérie Pécresse a augmenté de +450 % les dé-

détournement de fonds des communes pour des mesures interdites. De même les contrats d'associations entre l'état et l'établissement sont parfois introuvables : ils ont disparu pour 21 % des établissements privés note le rapport. Ces manquements sont rendus possibles par une absence de contrôle à postériori : les audits des établissements afin de vérifier le bon usage des deniers publics sont quasiment inexistant. « Au rythme actuel, il faudrait 1 500 ans pour auditer tous les établissements privés sous contrat » se moque Paul Vannier. Lui et son collègue préconisent d'élargir la possibilité d'engager des procédures de rupture de contrat.

## L'enseignement privé, territoire perdu de la république ?

Le cadre de gestion entre les établissements privés et l'état s'établit en grande majorité en dehors de tout cadre légal. Un dialogue informel s'est mis en place via des réseaux d'établissements privés catholiques contrevenant ainsi frontalement aux lois de 1905 et de 1959. Le rapport dévoile comment le réseau des établissements catholiques intervient de façon considérable dans le processus d'allocation des moyens publics. Si bien que Paul Vannier s'interroge : « Existe-t-il deux ministères de l'Éducation, celui de l'Éducation nationale, et le secrétariat général de l'enseignement catholique en charge de l'école privée ? » Cette situation permet une inégalité de traitement entre les grands établissements catholiques intégrés dans ces réseaux moins soumis aux exigences légales et ceux des petits réseaux associatifs non confessionnels, protestants, juifs, ou musulman. C'est surtout le cas pour le réseau des établissements musulmans, le plus petit avec 1 300 élèves pour 11 établissements. Ce sont les plus contrôlés du pays avec des demandes de contractualisation sensiblement moins acceptées qu'ailleurs. Paul Vannier souligne en ce sens un « deux poids deux mesures » choquant illustré par la rupture du contrat du lycée Avéroes musulman tandis que celui du lycée Stanislas catholique n'est jamais remis en cause malgré les graves manquements constatés.



## L'école privée est en roue libre.

Aucun des mécanismes de contrôle ne fonctionne correctement. C'est ce qu'il faut retenir de ce rapport d'information transpartisan. En juin 2024 la Cour des comptes écrivait déjà : « Le contrôle financier des établissements privés sous contrat (...) n'est pas mis en œuvre ; le contrôle pédagogique (...) est exercé de manière minimaliste ; le contrôle administratif n'est mobilisé que ponctuellement lorsqu'un problème est signalé ». Un manque de contrôle systémique et global est donc constaté.

Aucune administration publique ne connaît

penses d'investissements pour les établissements privés sous contrat en île France... Pour clarifier le système et aller vers plus de transparence le rapport recommande l'élaboration d'un « jaune » budgétaire (une annexe budgétaire des lois de finance retracant l'ensemble des dépenses pour ce sujet) et l'interdiction des subventions permettant de financer sur fonds publics du patrimoine privé.

Le rapport déplore aussi la facilité avec laquelle le détournement de fonds publics est rendu possible par un manque de contrôle : la fausse déclaration d'heures d'enseignement payées sur fonds publics ou le

Alain Paquereau

# La corruption de pire en pire

**D**eux enquêtes récentes mettent l'accent sur l'augmentation de la corruption dans notre pays et ne perçoivent pas de volonté politique d'y mettre fin.

Chaque année la Commission européenne publie un rapport sur l'état de droit dans ses États membres, le dernier en date a été publié le 24.7.2014.

À la question posée Y a-t-il de la corruption dans les institutions publiques nationales ? », 70 % des Français répondent oui, ouï également pour 69 % s'agissant des institutions locales.

En ce qui concerne les jugements des affaires de corruption le rapport relève que « des préoccupations existent en ce qui concerne les ressources » soit les moyens financiers et humains.

S'agissant des médias, aucune nouvelle n'a été prise pour améliorer la transparence de la propriété en particulier pour ce qui est des structures d'actionnariat complexes.

Le rapport souligne que le Défenseur des droits et la Commission nationale consultative des droits de l'Homme sont confrontés à une augmentation constante de leur charge de travail pas suivie d'un accroissement des ressources.

L'union syndicale des magistrats se félicite que le rapport pointe la nécessité d'achever les outils de mesure de la charge de travail des magistrats afin de mieux évaluer les besoins.

## Le rapport de l'ONG Transparency international

S'agissant de la France, celle-ci perd cinq places dans le classement mondial, tombant à la 25e position derrière l'Allemagne pour un score de 67, une baisse sans précédent depuis 1995.

Le rapport tente de cerner les causes de cette évolution.

Les raisons suivantes sont évoquées : l'absence d'évocation de la lutte contre la corruption lors des campagnes électorales

*Le rapport tente de cerner les causes de cette évolution*

et dans le débat public, des scandales majeurs impliquent des figures politiques et des partis (attachés parlementaires RN, affaire Pygmalion, scandale Neslé-Waters,

maintien en fonction de Ministres mis en examen.).

Le rapport relève enfin un sentiment de collusion entre intérêt général et intérêts privés illustré par l'intervention des cabinets privés de conseil dans l'élaboration et

d'inéligibilité pour financement illégal de la campagne régionale de 2015.

Ne sont pas évoquées les pratiques du pantoufle pourtant largement pratiquées. Ainsi l'ancien ministre du travail Olivier Dussopt travaille pour la société de conseil



la mise en œuvre des politiques et le poids des lobbys.

En conclusion sont formulées trois propositions : le renforcement des ressources allouées au Parquet national financier, le renforcement de l'indépendance des magistrats du Parquet au même titre que ceux

*Ne sont pas évoquées les pratiques du pantoufle pourtant largement pratiquées*

du siège, l'obligation pour les parlementaires, les Ministres et leurs conseillers de rendre publics leurs rendez-vous avec les lobbyistes.

## Inéligibilité et pantoufle

Curieusement ces deux rapports n'évoquent pas le nombre d'élus nationaux et locaux condamnés à l'inéligibilité pour différentes causes, probablement parce qu'il n'existe aucun recensement nominatif à la connaissance de l'auteur du présent article qui regrette ce manque de transparence probablement volontaire.

Le dernier en date peu connu est Ary Chalus, Président macroniste du Conseil régional de Guadeloupe condamné à deux ans

et affaires publiques « Euros/Agency groupe », selon cette société, il apportera son expertise et sa vision stratégique en France et à Bruxelles".

M. Dupont-Moretti est devenu rapporteur d'affaires au cabinet Dupont-Moretti et Vey. M. François Barouin est devenu Président de la branche française de la banque Barclays pour un revenu annuel de 431 000 euros.

Quant à l'ancien secrétaire général de l'Élysée Alexis Kohler, il est maintenant Directeur général adjoint de la Société Générale. Profiter de son carnet d'adresses acquis en politique pour le moyenner au plus offrant, pourquoi s'en priver.

## Pour conclure

Nous reprendrons celle du rapport de Transparency international France « Face à cette situation critique, la France ne peut détourner le regard. Alors que la défiance des citoyens envers les institutions et les responsables politiques menace le pacte républicain, la lutte contre toutes les formes de corruption est un impératif pour préserver la vie démocratique. ».

*Jean-Louis Gregoire*

## Pour notre librairie

**Déclaration de la FOL 49 lors de la mobilisation du mercredi 2 avril 2025 à la Salle Pelloutier de la Bourse du travail d'Angers.**

(Suite réunion préparatoire du 1<sup>er</sup> avril 2025 Bureau de la FSU. Angers.)

De la Sadel à Savoires Plus c'est tout de même 70 ans d'une histoire qui commence ici, en terre angevine. Il faudrait cependant dit le DG Patrice Bouyssou « mettre l'affection de côté ».

Difficile pour nous, les organisations fondatrices. Il nous paraît raisonnable de revenir, brièvement, sur cette histoire, sur ce qui est aussi notre histoire.

Un mot d'explication à ce sujet car si pour quelques-uns d'entre nous il est compréhensible que des associations « d'amis » de « fondateurs » de « Délégués de l'éducation nationale », de « syndicats de l'enseignement public » de « parents d'élèves »

d'Action Laïque) sont contraires à la loi de séparation entre l'Église et l'état ).

Pétition, Manifestations, Serment de Vincennes... Rien n'y fait.

Dans notre département de nombreux maires s'opposent à la création ou au développement de l'enseignement public. (Il me semble qu'aujourd'hui encore des pouvoirs locaux départementaux, régionaux, ne s'empressent guère au développement du « public. »)

Mais écoutons en ces années « d'après guerre » le prêche de Monseigneur Chappoulie évêque d'Angers

« De ces plaies douloureuses (les plaies dont souffre notre société sans Dieu), voici quelques-unes des plus visibles : celle d'abord qui nous vaut tant de souffrances et de sacrifices, celle à laquelle nous ne vou-

que résume ainsi Albert Charleux lors de l'inauguration :

« Le commerce s'il est une charge que nous acceptons de nous imposer n'est que le moyen assurant à nos clients et amis les meilleures conditions de qualité et de prix, de trouver des fonds qui nous permettront de venir en aide à tous ceux qui participent à la défense et à la prospérité de l'enseignement public et des œuvres. C'est un commerce désintéressé au service d'une cause. »

De la rue Saint Laud à celle des Poëliers puis à la rue de la Roë, rien ne sera facile ; Francine Hannot, responsable du magasin témoigne :

« Quand je pense au magasin de la rue des Poëliers, je me dis que les clients avaient bien du courage d'y entrer... ( ) Nous avions tous que la situation financière était difficile, il fallait s'en sortir. J'ai beaucoup donné de temps et d'énergie à la SADEL. Je ne le regrette pas, car nous avons vraiment vécu dans un esprit coopératif. Pour de nombreux sociétaires notre magasin était leur seconde maison. Jamais d'ailleurs je n'ai envisagé de quitter la SADEL pour une autre librairie. Aujourd'hui à la retraite, j'en fais encore la promotion. Comme quoi « l'esprit SADEL » est toujours dans ma tête. »

Affect disiez-vous ?

N'est-ce pas le meilleur des chemins pour mobiliser les énergies et « garder contact » ?

Il faudrait encore poursuivre notre promenade angevine.

La librairie se déplace Boulevard Carnet. Il s'ouvre « Contact ». (10 mai 1985) rue Lenepveu. Enfin c'est le grand magasin de Saint Barthélémy, Vaucanson, Brissac... La coopérative des origines devient SCOP et 4e librairie de France.

La FOL 49 se souvient de tout cela, milite pour tout cela.

La FOL 49 ne peut sans dire mot se ré-soudre aux licenciements comme à la fermeture des librairies, lieux vivants et primordiaux d'éducation populaire.

*Alain Paquereau  
Co-président de la FOL 49*



de « laïques » soient réunis pour défendre et soutenir 53 salariés de la SCOP Savoires Plus menacés de licenciements, il reste possible que les raisons de cette union sont mal comprises de quelques autres.

La SADEL : « Société Angevine d'Édition et de Librairie » va naître de la volonté commune de ces cinq organisations de développer l'école publique et de soutenir les instituteurs.

Dans les années 1950, en Anjou, l'enseignement catholique est dominant, l'école laïque a du mal à s'imposer. Les défenseurs de l'école « privée » militent pour « une aide de l'état au nom de la liberté effective de l'enseignement ». Les lois Barangé (député du Maine et Loire) précèdent la loi Debré qui pour le CNAL (Comité National

lons pas, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas nous résigner : l'école publique. »

Face à cette hostilité, aux difficultés à s'approvisionner en fournitures scolaires Albert Charleux alors président de la Fédération des œuvres Laïques de Maine et Loire décide lors du congrès de 1955 de la création d'une librairie coopérative. Il reçoit l'appui des organisations du CDAL.

(DDEN, parents d'élèves, SNI, FEN, FOL et de laïques non organisés)

Cette idée sera partagée et soutenue par Elie Beaupère secrétaire de la FOL. Tous les deux porteront ce projet façonné par une vision sociale et émancipatrice de la société.

Cette coopérative sera fondée sur un idéal

## Libération et guerre coloniale

Ce jeudi 8 mai 2025 nous avons représenté la fédération des œuvres laïques de Maine et Loire en participant à nouveau au rassemblement initié par la Libre Pensée, le mouvement de la paix, et le 4 ACG (Anciens Appelés en Algérie et leurs Amis Contre la Guerre). Depuis 2023 la FOL 49 en tant que telle participe et soutient ces rassemblements du 11 Novembre et du 8 mai. Place Mitterand, devant « la rose » le mouvement de la paix rappelait la nécessité urgente de faire cesser les armes... Il était répété que seul le marchand de canon y trouvait intérêt !

Les organisations LDH, FOL 49, le mouvement LFI, le Parti communiste, des représentants de l'association France Palestine contribuaient à cette « modeste » mais si nécessaire manifestation.

Manifestation qui poursuivait ensuite

en direction du pont « Confluence ». Il était alors rappelé par La Libre Pensée que la libération de La France inspirait au peuple algérien colonisé un même désir de liberté, d'émancipation.

C'était il y a 80 ans...

Alors que la France célébrait en métropole la fin de la Seconde Guerre mondiale et la victoire contre la barbarie nazie, après ces années de guerre et de souffrance, à Sétif, Guelma, Kherrata l'armée française réprimait dans le sang les manifestations d'Algériens revendiquant leur droit à l'autodétermination faisant ainsi entre 15 000 et 30 000 morts.

Jacques Lambour, avec émotion et cœur adressait en poète un message d'amitié et de compassion aux Algériens jetés des ponts de Paris lors de la manifestation de 1951. Symboliquement les roses de nos



jardins fleurissaient la rivière de Maine.  
Plus que jamais entre les peuples,  
« construisons des ponts ».

**Alain Paquereau**  
**Co-président de la FOL 49**



## La Meignanne et l'obélisque



**C**ommune limitrophe d'Avrillé, La Meignanne aujourd'hui incluse dans la commune nouvelle de Longuenée en Anjou, possède un lien particulier et méconnu avec l'obélisque de la place de la Concorde.

Léon Daniel de Joannis, polytechnicien et lieutenant de vaisseau, commande en second le navire Luxor qui ramena l'obélisque de Louxor à Paris. Cette expédition lui fournit la matière d'un livre de souvenirs<sup>1</sup>, *Campagne pittoresque du Luxor*, téléchargeable gratuitement. Le navire quitte Toulon en avril 1831 et revient à Paris avec sa précieuse cargaison le 23 décembre 1833.

En épousant en 1848, Geneviève Pocquet de Li-

vonnière, Léon Daniel de Joannis devient propriétaire du château de La Cailleterie à La Meignanne. De nos jours, la propriété appartient toujours à la même famille. L'imposant tombeau de la famille de Joannis se situe au centre du cimetière de La Meignanne. Léon Daniel et son épouse y reposent comme en témoignent les inscriptions sur le monument.

L'idée de cette brève m'a été suggérée par le tome 2 de *Regards sur La Meignanne*, ouvrage édité en 2013 par la mairie de la commune.

**Yves Mulet Marquis**

1- <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5740396q.texteImage>

## Camille Sée

**E**nseignement des jeunes filles  
Cet article s'intéresse à deux étapes de la mise en place de l'enseignement secondaire pour les jeunes filles : la loi de 1880 puis le décret de 1924.

Député républicain de la Seine, Camille Sée, lance l'enseignement secondaire pour les jeunes filles grâce à sa loi promulguée le 21 décembre 1880. On trouve l'ensemble des discussions parlementaires relatives au projet de loi sur le site de la BnF<sup>1</sup>. Les pages indiquées dans les trois premiers paragraphes se réfèrent à ce document de plus de 600 pages.

### Création des lycée de jeunes filles

Camille Sée est à l'origine de la création par l'État des lycées de jeunes filles. Au paravant seuls les garçons pouvaient suivre un enseignement secondaire dans les lycées d'État. Les jeunes filles devaient se contenter d'établissements dirigés par des congrégations religieuses. La vocation de ces nouveaux lycées était bien différente de ce qu'elle est de nos jours. Nos féministes, et pas qu'elles, hurleraient aujourd'hui à la lecture du contenu du rapport de présentation de la loi à la Chambre des députés (page XXXI). « *Il ne s'agit pas de préparer les jeunes filles à être savantes. Leur mission dans le monde n'est pas de faire faire de nouveaux progrès aux mathématiques et à la chimie. Les lycées ont été fondés pour faire de bonnes épouses, de bonnes mères, de bonnes maîtresses de maison, sachant à la fois plaisir à leur mari, instruire leurs enfants, gouverner leur maison avec économie et répandre autour d'elles le bien être* »

### Le programme

On aura compris. Il ne s'agit pas d'aligner le contenu de l'enseignement sur celui des garçons. La loi n'envisage pas la préparation au baccalauréat ce qui empêche l'entrée à l'Université. Napoléon à l'origine du bac ne le réservait pas explicitement aux garçons. Mais celles qui voulaient le présenter devaient acquérir par leurs propres moyens les notions de latin, de grec, de mathématiques et de sciences qui leur manquaient. La durée des études se limite d'ailleurs à cinq ans, sept ans pour les garçons. L'article 6 de la loi liste les matières enseignées (page 163):

- 1 : L'enseignement moral,
- 2 : Langue française et au moins une langue vivante,

- 3 : Les littératures anciennes et modernes,
- 4 : La géographie,
- 5 : L'histoire nationale et un aperçu de l'histoire générale,
- 6 : Les sciences mathématiques, physiques et naturelles,
- 7 : L'hygiène,
- 8 : L'économie domestique et les travaux à l'aiguille,
- 9 : Des notions de droit usuel,
- 10 : Le dessin, le modelage,
- 11 : La musique,
- 12 : La gymnastique

### Quelques remarques

L'enseignement moral n'a aucun caractère religieux. « *Il est certain que la morale peut s'enseigner indépendamment de toute religion positive..... Ainsi enseignement, dans les classes, de la morale commune à toutes les croyances; enseignement, hors les classes, de la religion, conformément à la volonté des parents; voilà, ce nous semble une règle qui ne peut froisser la*



Camille Sée

*conscience de personne* » (page 16). On peut voir dans cette déclaration les prémisses de ce qui deviendra la loi de 1905 de séparation des églises et de l'état. L'inclusion de la gymnastique provoquera des rires à la droite du Sénat (page 395) !!!

### Le diplôme

L'article 9 de la loi précise : « *Il sera, à la suite d'un examen, délivré un diplôme aux jeunes filles qui auront suivi les cours des*

*établissements publics d'enseignement secondaire* ». Décrets et arrêtés d'application de la loi institueront un examen de passage à la fin de chaque année d'études pour accéder à la classe supérieure. à la fin de la troisième année les élèves peuvent se présenter au Certificat d'études secondaires et accéder ainsi aux deux dernières années. Elles présentent alors le Diplôme d'études secondaires. Elles peuvent aussi obtenir le Brevet Supérieur qui ouvre la porte à des emplois du privé comme du public. Entre autres comme institutrices puis directrices d'écoles primaires, mais aussi maîtresses de cours complémentaire, et à de nombreux postes administratifs accessibles directement ou par concours.

### Le décret de 1924

Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, prendra le 25 mars 1924 un décret alignant l'enseignement secondaire des jeunes filles sur celui des garçons. La durée des études passe à sept ans. Elles préparent le baccalauréat. La demande sociale était forte. De plus cette réforme a apporté des effectifs supplémentaires au secondaire masculin en crise, avec des établissements menacés de fermeture. Pas question de mixité bien entendu. Si programmes et horaires sont alignés, la couture et l'économie domestique restent obligatoires pour les bachelières.

### De nos jours

Programmes et horaires identiques avec disparition de la couture et de l'économie domestique. Malgré de multiples réformes, les conditions d'accès au baccalauréat continuent de respecter l'égalité des sexes. Seule différence, les filles réussissent un peu mieux que les garçons, 96 % pour les unes contre 95 % pour les autres en 2024. Seul regret, peu de filles entament des études supérieures scientifiques. Deux exemples français pour les inspirer. Yvonne Choquet-Bruhat, décédée cette année à 103 ans, première femme à entrer à l'Académie des sciences, mathématicienne de haut vol spécialiste des solutions des équations d'Einstein. Anne L'Huillier, prix Nobel de physique 2023 pour ses travaux sur les impulsions laser ultra courtes. Toutes deux ont su allier réussite scientifique et vie familiale.

**Yves Mulet Marquis**

1- <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1418151j.texteImage>

# Octave Mirbeau

**Une sixième étude sur l'œuvre d'Octave Mirbeau est parue.**

Elle est disponible aux éditions du Petit Pavé pour 26 euros. La table des matières indique les différentes parties de l'ouvrage. Il est remarquablement illustré soit par des reproductions d'artistes contemporains amis de l'auteur étudié, soit par une bande dessinée reprenant un des romans les plus connus, soit par des gravures d'époque attachées à un récit.

Pour notre part, notre attention fut d'emblée attirée par deux approches différentes du livre « Le calvaire ». L'héroïne, Juliette Roux, y est présentée sous des jours différents. Philippe Abitbol s'interroge pour savoir si son comportement ne relève pas d'une perversion narcissique. Jean Mintié

en serait la victime. Pour Amel Abderrahmane du collège of the Atlantic Maine, États-Unis, l'approche de la même œuvre est différente. « Jean-François Mintié apparaît comme un personnage complexe souvent en proie à des doutes existentiels et à un profond pessimisme ». « Juliette Roux quant à elle caractérise le prototype de la femme passionnée et libre incarnant la rébellion ». Un des intérêts de cette sixième étude est d'informer le futur ou l'ancien lecteur de possibles interprétations opposées. Mais ce n'est pas le seul, il renseigne, entre autres, sur les rapports entretenus par le cinéaste Bunuel et l'auteur. Des croquis d'Antoine Juliens nous aide à mieux les comprendre. « Le roman en ses répliques ; et le film en ses gueules d'acteurs, exhibent une déshumanisation ». Les croquis choisis

l'illustrent bien.

Enfin à l'heure de Metoo, il nous faut signaler que dans « Les affaires sont les affaires », Octave Mirbeau ne cache pas sa sensibilité féministe.

Naturellement un ouvrage de 500 pages comporte bien d'autres dimensions de l'œuvre d'Octave Mirbeau. Le mieux, pour le savoir, serait de se procurer l'ouvrage en prenant contact avec le Petit Pavé

**Jack Proult**

*Pour acquérir ce numéro 6 :  
Petit Pavé et Associés éditions culturelles  
2 chem Petit Pavé  
49320 Saint Jean des Mauvrets  
Tel : +33 2 41 54 60 21  
Mail : contact@petitpave.fr*

## Quatrième de couverture

*Octave Mirbeau, mort en 1917, demeure de nos jours d'une incroyable modernité. L'auteur du Calvaire, de Dans le ciel, du Journal d'une femme de chambre et Les affaires sont les affaires, est plus actuel que jamais, au moment où le monde entier semble pris de folie, où la prédateur et le meurtre à grande échelle semblent être devenus la règle, où se déchaînent la barbarie et les pires mensonges, où sont allègrement piétinées les valeurs que le dreyfusard Mirbeau a toujours faites siennes : la Justice et la Vérité. Intellectuel engagé, libertaire et combattant de la laïcité, Mirbeau était aussi le chantre attitré de Monet, de Pissarro, de Rodin, de Van Gogh, mais aussi de Camille Claudel, de Vuillard et de Bonnard, tous bien présents dans ce volume. Avec la seule arme de sa plume, Mirbeau a bien été le grand démystificateur, soucieux d'ouvrir enfin les yeux des « aveugles volontaires » et de les obliger à « regarder Méduse en face ». Ce sixième numéro de la nouvelle série de la revue Mirbeau poursuit le travail entamé en 1994 : enrichir encore les études mirbelliennes et contribuer à populariser les œuvres, les valeurs et les combats de « l'imprécatrice au cœur fidèle ». Il comporte donc des études universitaires portant sur ses romans, son théâtre et sa critique d'art, ainsi que nombre de documents inédits et une très vaste bibliographie. Mais aussi des témoignages divers, des informations sur l'actualité mirbellienne, et une partie « Créations », particulièrement développée, qui reproduit ici les œuvres originales inspirées par Mirbeau à des artistes et des poètes. Un numéro superbement illustré par des artistes mirbeauphiles.*



## Femmes afghanes

Que reste-t-il à ces femmes engrillagées  
Et réduites au silence  
Si non le calame à la main  
Outil de poésie ancestral.  
Elles s'en servent, nombreuses  
Pour épancher leur douleur  
De filles, de mères, d'épouses négligées  
Quand elles n'ont plus comme espoir  
Que l'amour  
Rêvant de Majnûn et Layli, amants mythiques et tragiques.

**Max Bayard**



# Bayrou discrédité

## Naïf ou complice ? Bigot ou Tartuffe ?

Depuis une bonne vingtaine d'années, François Bayrou apparaît, aux yeux de nombreux observateurs, comme le plus présentable, voire le seul, parmi les politiciens de droite. Non seulement parce qu'il s'est autoproclamé « centriste », histoire d'être au centre du jeu politique et d'être moins répulsif a priori. Mais aussi parce qu'il donnait l'impression d'être modéré, ouvert et honnête, par opposition à tant d'autres politicards arrivistes, cyniques, sans scrupules, toujours prêts à se vendre et s'autorisant tous les coups bas pour écraser leurs concurrents ou pour se remplir les poches. Bien sûr, à gauche et dans le camp laïque, le Béarnais apparaissait un peu cul la praline, engoncé dans une dérisoire « foi » d'un autre âge. Mais on le lui pardonnait, car, s'il était un peu con sur les bords, il l'était gentiment, si j'ose dire. Et puis, cette foi, si elle était de nature à l'aveugler dangereusement sur certaines questions sociétales, pouvait en revanche apparaître comme une protection contre le culte du business et « l'adoration du million » si fréquents à droite, et au premier chef chez le Grand Morpion himself.

Aussi, quand notre impénitent démocrate-chrétien s'est imposé au dit Morpion, lui a tordu le bras et a conquis de haute lutte l'hôtel Matignon, ai-je pensé que c'était « moins pire » qu'un simple exécutant des basses œuvres royales : entre les deux chefs de l'exécutif désormais en concurrence il y aurait forcément des rivalités et des divergences susceptibles d'affaiblir l'alliance des droites désunies imposée par le vertical monarque. C'est dans le même espoir et dans le même état d'esprit que, dans leur majorité, les députés socialistes ont bien voulu laisser sa chance au nouveau chef de gouvernement et ne l'ont pas censuré d'entrée de jeu comme ils l'avaient

fait pour son prédécesseur, Michel Barnier, un homme de droite tout à fait classique. Malheureusement il a fallu déchanter, et vite. D'abord parce que son choix prioritaire de deux ministres régaliens s'est porté sur deux représentants de la droite la plus dure et la plus conservatrice : l'ouverture d'esprit n'était pas au rendez-vous ! Ensuite, son refus de revenir sur la « réforme » des retraites et de ponctionner les milliardaires pour tenter de combler le trou béant des finances publiques ont notamment renforcé son image droitière et mis en lumière son incompétence. Enfin et surtout a fini par lui éclater à la figure le scandale de Bétharram. Depuis « Sébastien Roch » (1890), le beau roman autobiographique d'Octave Mirbeau, on savait à quoi s'en tenir sur la pédocriminalité en soutane dans les écoles catholiques. Mais il a fallu attendre plus d'un siècle pour que soit révélée au grand public l'ampleur de ce phénomène à travers le monde, comme l'a confirmé le rapport Sauvé pour la France. Mais notre catho béarnais n'en avait apparemment ni cure ni même conscience : si incroyable que cela paraisse, il a placé ses trois enfants dans ce collège catho proche de Pau, Bétharram, transformé en « jardin des supplices », où la violence était quotidienne et désinhibée et où les viols et agressions sexuelles étaient fréquents, connus de tous... et impunis ! Était-ce, de sa part, de l'ignorance ou de l'indifférence ? Dans les deux cas, on ne saurait le lui pardonner. Mais il y a pire encore. Notable et élu béarnais au courant de tout depuis des décennies, il ne pouvait ignorer les premiers scandales signalés par la presse locale dans les années 1990. Puis, ministre de l'Éducation Nationale, il était forcément au courant de ce qui se passait dans ce sinistre « enfer » de Bétharram et il aurait pu et

dû prendre les mesures afin d'y mettre un terme. Mais il y a plus hallucinant encore : son épouse bigote enseignait à Bétharram, non pas une discipline littéraire ou scientifique, mais... le catéchisme !!! On croit rêver ! La femme du ministre chargé de l'enseignement public enseigne le dogme catholique romain dans une école privée financée par les contribuables, à laquelle son ministre de mari ne demande aucun compte ! Un siècle après la séparation des Églises et de l'État ! Lors même que l'État est censé être laïque... Cela défie l'entendement !

Or, face au scandale de Bétharram, révélé il y a un an par un article du « Monde », puis largement confirmé par Mediapart et par des centaines de témoignages et de plaintes, le locataire de Matignon continue d'être dans un absurde déni : il n'a jamais rien vu, jamais rien entendu, jamais rien su... Cette position est évidemment intenable. Et dorénavant la popularité du Béarnais est descendue encore plus bas que celle du Grand Morpion, c'est dire... Car enfin, de deux choses l'une : ou bien il s'est montré, pendant trente ans, d'une naïveté invraisemblable, ce qui le discrédite complètement ; ou bien il a été complice des crimes et délits perpétrés à Bétharram en toute impunité et devra en rendre compte devant la Justice. Dans les deux hypothèses il ne saurait gouverner plus longtemps. Pendant ce temps-là, le Grand Morpion, ravagé, tente de se refaire une santé à bon compte sur la scène internationale (et sur les étranges lucarnes), en essayant de faire oublier ses tristes mamours passés avec Trump et Poutine, ses bienvenus invités d'horreur...

Pierre Michal

## Islamophobie ?

Ce qu'en dit le philosophe Péna-Ruiz en se référant à Charb

Voici à ce sujet la mise au point lumineuse du rédacteur en chef de Charlie Hebdo, le regretté Stéphane Charbonnier. Le 5 janvier 2015, deux jours avant l'attaque terroriste contre Charlie, il donnait à son éditeur une Lettre ouverte où il remettait en question la notion d'islamophobie en ces termes : « Non, vraiment, le terme « islamophobie »

» est mal choisi s'il doit nommer la haine que certains tarés ont des musulmans. Et il n'est pas seulement mal choisi, il est dangereux. Si on l'aborde d'un point de vue purement étymologique, l'islamophobie devrait désigner « la peur de l'islam ». Or les inventeurs, promoteurs et utilisateurs de ce terme l'emploient pour dénoncer la haine à l'égard des musulmans. Il est curieux que ce ne soit pas « musulmanopho-

bie » et, plus largement, « racisme » qui l'aient emporté sur « islamophobie », non ? ». La mise au point de Charb est remarquable de simplicité et de clarté, et elle est une référence essentielle pour la lutte contre le racisme.

L'abus de langage peut interdire toute critique envers l'islam et rétablir le délit de blasphème.

J. P.

## « Un aimable hobby »

**P**our être exact et complet, une militante chevronnée de la Ligue des Droits de l'Homme, avec laquelle j'ai eu l'occasion d'échanger, a qualifié l'affirmation de mon athéisme et mon combat contre les religions de « singularité personnelle » et d' « aimable hobby ». Je ne sais pas si j'ai raison, mais je crois discerner dans ces propos comme une caractérisation un poil méprisante de mon engagement.

Dans le dictionnaire, une singularité est une excentricité, une bizarrerie qui signe un individu et le distingue de ses congénères. Sans craindre de friser le pléonasme et certainement pour s'assurer d'être bien comprise, mon interlocutrice a ajouté « personnelle ». On sent à quel point elle pense qu'il est de sa responsabilité de m'ouvrir les yeux, de me mettre en face de la terrible évidence : je suis seul à mener cette bataille.

Il me faut alors, au risque de la décevoir, rétablir la vérité en toute humilité : je ne fais que reprendre (avec beaucoup d'autres!) le flambeau tenu haut par de glorieuses et gloorieux prédécesseur.e.s. Des philosophes, des hommes et des femmes politiques, des artistes, des militants et militantes, toutes sortes d'hommes et de femmes, qui font partie de mon panthéon personnel, dont je partage la « singularité » ont par leurs écrits, leurs déclarations et leurs actes, nourri ma culture et affermi mes convictions. Je me permets quelques citations glanées au fil de mes lectures, pour éclairer ce que je dois à ces grands esprits :

« La notion de « Dieu » a été inventée comme antithèse de la vie. En elle se résume, en une unité épouvantable, tout ce qui est nuisible, vénéneux, calomniateur, toute haine de la vie. »<sup>1</sup>

« C'est parce que j'ai cru en Dieu dans mon enfance et dans ma première jeunesse que je sens la nécessité d'ôter de l'éducation cette erreur qui la couvre de ténèbres. Je ne pouvais croire longtemps à un Dieu éternellement tyrannique, tourmenteur et injuste. Je ne pouvais manquer de devenir athée, puisque je cherchais la vérité, la justice et l'idéal d'égalité et du développement humain. »<sup>2</sup>

« Athée récent échangerait bon Dieu vivant contre bon vieux divan »<sup>3</sup>

« Et l'égalité des sexes ? Parente pauvre de l'argumentation, presque oubliée dans ce foisonnement des débats, elle ne semble

pas officiellement "listée" dans les valeurs républicaines. Alors qu'elle met inexorablement en cause le port d'un des signes les plus visibles, les plus voyants, le voile, dit "foulard islamique". »<sup>4</sup>

J'ajouterais que l'athéisme militant a été pendant de longues années porté par la plupart des organisations politiques du mouvement ouvrier. C'était encore plus ou moins le cas à la FEN, quand j'ai adhéré en 1979. Il y a parfois du bon dans les traditions...



Et bien sûr pour désamorcer par avance la critique récurrente faite aux athées, il ne s'agit pas de mépriser les croyants, de les regarder avec un air supérieur et sûr de lui, de qualifier leur foi d' « aimable hobby »... Il s'agit simplement d'affirmer que la croyance respectable qui est la leur, n'est que la leur : une forme de « singularité personnelle ». Une idéologie discutable, comme toutes les idées et toutes les croyances. Il s'agit aussi de leur montrer qu'au-delà de nos quêtes spirituelles individuelles, toutes les religions constituées ne vivent que par leur volonté de nous soumettre toutes et tous à leur loi, jusqu'à la pire des violences, si elles le jugent nécessaire.

Le dictionnaire définit un « hobby » comme un passe-temps, un dérivatif aux

occupations habituelles. Une activité sans grand intérêt ni utilité, en somme. Encore une fois l'adjectif « aimable » n'apporte rien de plus au sens du nom, juste la volonté d'ajouter une petite touche d'humiliation supplémentaire, peut-être.

Comment considérer que l'engagement intellectuel et militant contre les religions est un « aimable hobby » à l'heure où le fanatisme religieux est un des arguments qui sert à justifier l'injustifiable génocide de la population palestinienne de Gaza, à l'heure où B.Retailleau, le ministre de l'intérieur et probable futur candidat de la droite aux prochaines présidentielles, est la tête de gondole des catholiques traditionnalistes et revanchards ? Comment ne pas considérer comme une tâche de première importance la dénonciation de la collusion entre les dictatures fascisantes, de Trump à Orbán, avec les clergés de leur pays respectifs ? Comment ne pas condamner ces alliances qui se nouent contre la démocratie, les droits des femmes et des minorités de genre ? Comment ne pas voir à l'œuvre dans les délires médiatiques autour de la récente nomination du Pape, une affligeante soumission à la rhétorique prosélyte et réactionnaire du Vatican ?

Il serait au contraire plus qu'urgent que les organisations démocratiques et politiques de gauche, les associations d'Education Populaire, les syndicats redonnent vie à ces valeurs qui furent les leurs. Critiquer une religion n'a rien à voir avec une « phobie ». Il nous faut affirmer que si le droit de croire est garanti par nos lois, le droit de critiquer toutes les religions l'est tout autant. C'est même une nécessité vitale pour défendre notre liberté et notre démocratie, dont l'avenir dépend aussi de notre capacité collective à nous affranchir de leurs dogmes.

**Dominique Delahaye**

- 1- Nietzsche « Ecce homo »
- 2- Louise Michel « Mémoires 1886 »
- 3- Pierre Dac « L'Os à moelle »
- 4- Gisèle Halimi « Laïcité : une loi pour la cohésion » (Le Monde 23 octobre 2003)

# Que faire de l'union européenne ? d'Aurélien Bernier

Sur son site David Cayla présente ainsi l'ouvrage :

*« Alors que les conflits en tous genres, l'instabilité géopolitique et le marasme économique poussent la plupart des responsables politiques à user de slogans creux et déconnectés qui convoquent sans cesse l'Europe, on entend peu de voix s'exprimer sur les effets concrets de l'Union européenne. C'est tout le mérite du dernier ouvrage d'Aurélien Bernier[1] que de prendre le contrepoint de la doxa pour rappeler quelques vérités, dont certaines ne sont pas agréables à entendre. Première vérité incontestable pour qui s'intéresse un peu à la question, l'Union européenne est une institution profondément néolibérale dont les principes de fonctionnement (marché concurrentiel, austérité budgétaire, monétarisme, libre-échange ...) sont contradictoires avec la mise en œuvre d'une politique économique progressiste qui serait tournée vers le progrès social et le contrôle démocratique de l'économie. Cette contradiction fondamentale explique pourquoi la question européenne reste « taboue » à gauche. (. . .). En effet, pour sortir du néolibéralisme, il faudrait changer de rapport à l'UE. Or la manière de le faire n'a jamais été clairement posée. C'est à cet écueil que prétend répondre l'ouvrage d'Aurélien Bernier. »*

À ce constat s'ajoute la primauté des décisions européennes sur les lois françaises. S'ensuit une perte de souveraineté. La première partie est un historique détaillé de l'histoire européenne et un rappel des textes imprégnés par le libéralisme. Il faut donc changer le rapport de la nation à l'Europe. C'est l'objet de la deuxième partie de l'essai. Diverses hypothèses sont émises et étudiées. La première, dans le chapitre II, est de changer l'Europe de l'intérieur. Cette possibilité se heurterait à des rapports de force entre les nations. Et même si le pays pouvait gagner en autonomie, ce serait, in fine, s'en remettre aux autres.

Alors la désobéissance ? C'est une option envisagée au chapitre III. Pour Aurélien Bernier « aucun retrait n'a jamais été négocié sur des questions commerciales ou de concurrence » donc sur ce qui fonde l'orientation politique et économique de

l'U E. De plus, il fait remarquer que depuis 1960 les choses ont évolué. Depuis que la primauté du droit européen est reconnue, ce sont les tribunaux français qui veillent à son respect. La sortie de l'euro pose aussi problème. La France insoumise en est consciente et pour sa campagne présidentielle de 2017 a cherché une troisième voie. Pour Aurélien Bernier elle ne l'a pas



A

trouvée. Ce qui, depuis, peut expliquer sa relative discrétion sur l'Europe.

Sortir de l'union européenne ? Solutions préconisées par le pôle de renaissance du parti communiste et le parti de la démondialisation ne sont pas à rejeter même si ces partis n'ont pas une grande audience. Mais cette rupture ne risquerait-elle pas d'isoler la France ?

Dans sa conclusion Aurélien Bernier écarte deux hypothèses celle de transformer de l'intérieur et une désobéissance à droit constant. En effet, cette dernière serait « tuée dans l'œuf par les juges français ». Pour lui deux scénarios sont envisageables : l'un est de sortir de l'Union européenne, l'autre de modifier la constitution pour restaurer les souverainetés nationales et populaire. Ces scénarios sont complémentaires.

Jack Proult

## Vite dit

### Ce que pensent vraiment les Français

Deux enquêtes viennent contredire le discours des médias dominants et de bon nombre de politiques.

Dans le rapport annuel du Conseil économique, social et environnemental sur les priorités des Français, il est noté que moins de deux Français sur dix estiment que l'immigration fait partie de leurs préoccupations en 2024. Une enquête de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme<sup>1</sup> fournit des indications intéressantes sur les évolutions des points de vue des Français.

Ainsi sur le droit de vote des étrangers, 34% des Français exprimaient leur soutien à cette proposition en 1984 et 58% en 2022.

Sur le fait que les immigrés sont une source d'enrichissement culturel, 44% répondait oui en 1992 et 76% en 2022. Sur l'idée qu'il y a trop d'immigrés en France, 69% répondait oui en 1988, 52% en 2021 et 48% en 2024.

Enfin sur l'affirmation selon laquelle il y a des races supérieures aux autres, 14,5% répondaient oui en 2002 et 4% en 2022.

Ces éléments chiffrés ne sont jamais évoqués lors des « débats » des éditorialistes puisqu'ils démontrent une nette et positive évolution des Français sur des questions ressassées par les médias dominants.

Jean-Louis Gregoire

1- Enquête de la CNCDH, année 2023 « La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie »



## Une lectrice indignée

Vendredi 16 mai 2025

Merci Monsieur Paul Vannier d'avoir présenté, en tant que co-rapporteur lors de cette commission d'enquête, avec calme et dignité, le mouvement insoumis. Quand Monsieur François Bayrou, vous accuse d'être politique, il me semble important de lui rappeler que toute commission d'enquête est politique. (...) La politique, c'est avant tout protéger, améliorer la vie de chaque citoyen, faire sourire le quotidien. J'imagine que vos questions, certes perturbantes, utilisant souvent les propres mots de notre Premier Ministre, confronté à son mensonge devant l'Assemblée Nationale, ont été minutieusement rédigées, en commun accord, avec Violette Spillebout, l'autre co-rapporteur du groupe "Renaissance", et supervisées par la Présidente socialiste Fatima Keloua Hachi. J'imagine aussi que la méthode utilisée pour la centaine d'auditions réalisées, à ce jour, a toujours été la même hormis la déclaration liminaire imposée par Monsieur Bayrou ! Dans cette audition Monsieur François Bayrou s'est montré long, très long dans ses réponses, quelques fois sans lien avec la question posée, évasif, confus, arrogant, délayant des arguments allant jusqu'à tirer sur le fil de la sensibilité. Je cherche encore aujourd'hui l'intérêt de la description de la mort de son jeune voisin, le petit Etienne, pour nous expliquer ses relations avec le juge Christian Mirande et en quoi le chapitre mutation de la professeur pouvait éclaircir notre lanterne sur les agissements de certaines personnes de l'établissement Bétharram, qui, de mon avis personnel, devrait être fermé. Virulent envers les dépositions des deux policiers, qualifiés de menteurs et particulièrement belliqueux lorsqu'il a évoqué la lanceur d'alerte, Madame la Professeur de Mathématiques, Françoise Gullung, qui se permettait de donner aux enfants désespérés le numéro téléphonique de "L'enfance en danger", de dénoncer les agissements inhumains de certains prêtres et de quelques membres du personnel de Bétharram, allant jusqu'à citer un rapport la traitant de dérangée. Peut-être que ce rapport émane des odieuses personnes incriminées ou de personnes cachant la vérité afin d'éviter le scandale ? Pourtant la réalité aujourd'hui lui donne entièrement raison et donne tort au Ministre Bayrou peu enclin à traiter ce, scandaleux et mortifère moralement, drame lié à une éducation violente physiquement, psychologiquement et certaines

fois sexuellement. Pas d'inspection sérieuse... Ni vu ni connu. On passe à autre chose. Facile avec cette chape de plomb, pour cette institution religieuse puissante, de faire passer ces violences pour une politique éducative. (...) Pourquoi, malgré la rumeur vivace et répandue dans tout le département, ne pas avoir vérifié si ces faits ignobles perpétrés dans cette institution religieuse reconnue étaient réels. François Bayrou, l'homme puissant aux six mandats, n'a, dans l'affaire Bétharram, pu servir de protecteur. D'après la CIIVISE (Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux enfants) 140 000 enfants subiraient encore aujourd'hui des violences physiques, psy-

enfants non pas dans cette Ecole Publique d'Etat qu'ils doivent défendre mais dans des institutions religieuses et que certaines communes ne possèdent toujours pas d'écoles publiques offrant aux parents le choix soit d'une école où sévit une éducation religieuse soit d'un lourd trajet en bus scolaire). Pour mémoire en 1905 il a bien été voté la séparation de l'Église et de l'État !!! Oui, votre enquête irrite Monsieur Bayrou, plus soucieux de distribuer des subventions à Bétharram, même après cette triste découverte de maltraitance, ainsi qu'aux autres écoles privées confessionnelles. (...) Il n'a trouvé comme stratégie pour se défendre que d'accuser, vous, Monsieur Paul Vannier, en tant que rapporteur LFI, de politiser le débat. La vérité, c'est bien lui qui politise en montrant par deux fois le livre "La meute", en répondant en vous accusant d'orienter les questions. J'aurais préféré qu'il lise le rapport de l'inspecteur en son entier, qu'il éteigne ses dires avec moins de salamalecs évitant de nous endormir et nous éloigner du préoccupant sujet traité par la commission, sujet malheureusement toujours d'actualité. Sa stratégie semble enfantine. Le menteur ce n'est pas moi c'est celui qui pose la question, qui ment. Il avait tout loisir de répondre aux questions plutôt que de tourner autour du pot. Avait-il quelque chose à cacher pour prendre une défense aussi lamentable et agressive ? Honnêtement je pensais que notre Premier Ministre aurait une défense plus claire, plus argumentée, plus humaine, plus sincère, moins défensive, moins politique, moins accusatrice, plus respectueuse des membres de la commission, représentant l'Etat et des enfants devenus ces adultes ayant déposé plainte. Moi, citoyenne lambda, face à sa piètre prestation, je souhaite un Ministre plus digne de nous représenter, apte à rechercher la vérité, travaillant à changer la loi sur la notion de prescription lors de viols, de tout simplement chercher avec sensibilité et humanité à défendre ces adultes dont la vie a été broyée définitivement par des monstres que la société, que des hommes politiques par leur silence, ont laissé sévir pendant de trop longues années. Nos enfants méritent mieux.



chologiques, et certaines sexuelles. Souvent ces violences se perpétuent dans des institutions religieuses, milieu fermé, vivant souvent en autarcie, exclues plus ou moins du monde extérieur, inféodées à la parole de Dieu. De plus ces institutions religieuses ne sont ni confrontées aux mêmes règles que l'Institution Publique d'Etat, ni aux mêmes contrôles. (...) Les enfants de notre école publique rêvent aussi de travailler avec les mêmes moyens et dans les mêmes conditions que ces élèves triés sur le volet, très ouverts au système de l'entre soi et non au pouvoir positif de la mixité sociale. J'en ai marre d'entendre que, dans ces écoles religieuses, les enfants sont bien tenus. Une seule école publique cela coûterait moins cher à l'Etat. Tous ces libéraux soucieux d'économies devraient y réfléchir. (en aparté je me permets de souligner mon indignation de constater que certains de nos Ministres de l'Education Nationale inscrivent leurs

**Dominique SEYEUX**  
qui, pour son hygiène mentale, va  
s'abonner à Médiapart et continuer à  
subventionner le Média

# Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

## Attraction universelle

Newton découvrit la loi de l'attraction universelle en voyant tomber une pomme. Quelle est l'attraction la plus forte : celle de la Terre sur la pomme ou celle de la pomme sur la Terre ?

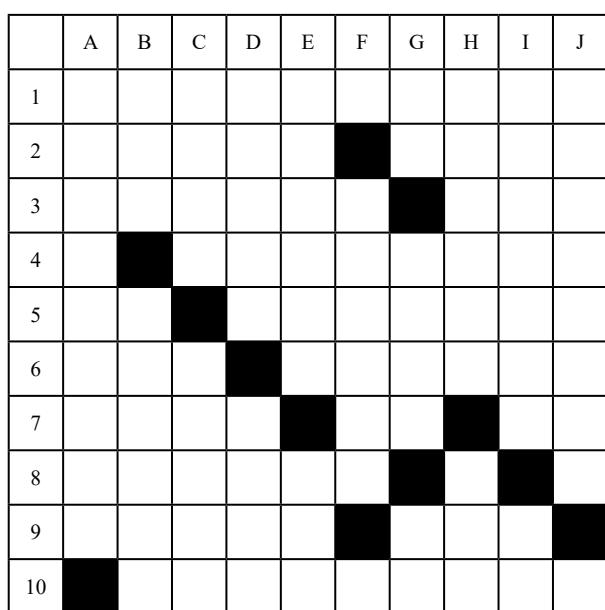
## Réponse de la devinette précédente : Saut à la perche

Pour le saut à la perche ou en hauteur, la vitesse de la course d'élan est quasi identique. L'énergie cinétique, au moment du saut, se transforme en énergie potentielle, élévation du centre de gravité du corps. La perche, dispositif passif, n'augmente pas l'énergie. Comme un ressort elle stocke l'énergie et la restitue au sauteur lorsqu'elle se redresse. Au saut en hauteur, l'athlète stocke l'énergie dans les muscles de ses cuisses. Avec une énergie cinétique identique au départ nous devons donc en conclure que le stockage et la restitution de l'énergie est beaucoup plus efficace dans une perche que dans les muscles des cuisses. Avec une vitesse de course d'élan de l'ordre de 10,3 s au 100 m, en égalant énergie cinétique et énergie potentielle et en supposant le centre de gravité du corps du sauteur à 1 m du sol, tout calcul fait on obtient une hauteur de saut à la perche de 5,80 m. Une observation attentive montre qu'en fin de saut, lorsque la perche est quasiment verticale, le sauteur pousse sur son bras pour gagner environ 50 cm ce qui donne un saut final de 6,30 m. Compte tenu des approximations faites le résultat du calcul est compatible avec le record du monde à 6,28 m du suédois Duplantis.

YMM

# Mots croisés de Mado.

Solutions au prochain numéro



## Solution mots croisés A.L. n°151

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	T	R	A	V	A	I	L	L	E	E
2	A	E	R	E	R	A	I	E	N	T
3	R	N		N	I	T	R	E	A	
4	A	V	O	U	E	R	A		E	
5	M	E	C		N	O		T	T	C
6	A	R	R	A	N	G	E	R	A	I
7		R	E	V	E	E		O	I	L
8	P	O	S	A		N	E	N	N	I
9	I	N		I	R	E	N	E		E
10	E	T	A	T	I	S	E	R	A	S

## Horizontalement :

1 Pédagogiques. 2 Sembla / Citron. 3 Coins / Esprit troublé. 4 Stromboli et les autres.  
5 Pige ou balai / Sucettes. 6 Navire d'autrefois / connurent. 7 Fis disparaître / terminaison du féminin / Unité d'angle. 8 Fuire. 9 Existeras / Coquin. 10 Inséreront.

## Verticalement :

A Etonnantes. B Grade au judo / Récentes. C Presse / Agir. D Aplomb / Cinéma. E Singes / Orient. F Placer. G Pronom personnel / Pays vert / Pépite. H Capitale européenne / Pareil. I Découlent / A l'intérieur. J Un demi balai.

## L'Anjou laïque N° 152

### Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

### Directeur de la publication

Jack Proult

### Comité de rédaction

Arnolphe, Catherine Battreau,  
Jean-Paul Brachet, Jacky Essirard,  
Jean-Louis Grégoire, Yves Mulet-Marquis,  
Alain Paquereau, Jean-Luc Veillé

### Collaboration

Armelle Chaye, Dominique Delahaye,  
Ludovic Mézey, Pierre Michel

### Mise en page

FOL49

### Imprimerie

Ateliers Paquereau  
8 Bld Bretonnières  
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

No CPPAP 86832

ISSN 1245-0936

## Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,  
de nouvelles contributions

[anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)

mail : [anjoulaique@gmail.com](mailto:anjoulaique@gmail.com)



## Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

- 14 euros  
 20 € ou plus (soutien)  
à l'ordre de la FOL49

### Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque  
14 bis avenue Marie Talet  
49100 Angers

Abonnement en ligne sur  
[anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)  
rubrique "ABONNEMENT"

## Gesté, la ligue de l'enseignement y est présente

Gesté, dans les Mauges, est la seule amicale laïque du Choletais. Aussi, la F.O.L. est-elle très attentive à sa survie. Les plus anciens dont je fais partie, n'oublient pas qu'elle fut pendant un moment tentée de s'affilier à la ligue de l'enseignement de Loire Atlantique, le département voisin. C'était vers les années 1990. Je me souviens aussi d'une assemblée générale de la F.O.L. dans les locaux de l'amicale laïque jouxtant à cette époque l'école. C'était en 1986. Elle avait été projetée par Martial Vilcoq alors secrétaire général de la FOL. Il connaissait l'enseignante en poste. Hélas, atteint d'une tumeur maligne, il ne put y assister. En juillet 1991 c'est la fermeture de l'école publique Marie et Arthur Rayneau, elle ne réouvrira qu'en septembre 2005. Au début, l'amicale laïque contre cette fermeture, est vent debout, puis dans ce combat elle est relayée par les parents d'élèves sous l'impulsion de Stéphanie Letessier. Contre le maire de l'époque, notaire de son état civil, il fallait se liguer. La F.O.L sera à l'initiative d'une manifestation à Angers. La lutte fut payante. Aujourd'hui, l'école publique est forte de cinq classes. Les relations de l'amicale laïque avec la mairie se sont apaisées.

Un nouveau jeu de boules nantaises municipal dont peut jouir pleinement l'amicale, est implanté dans le milieu du bourg. Les amicalistes boulistes s'y retrouvent comme chez eux. Le déplacement du jeu de boules



pas avare à l'endroit de l'école publique, elle subventionne les activités culturelles et un adhérent assure même dans la fête de fin d'année civile le rôle de père Noël. La vie de l'amicale va bien mais pour Joël, elle pourrait aller mieux. Il a constaté un vieillissement des adhérents et une fatigue des bénévoles. Il provoqua une assemblée générale, il y fut décidé une réunion de volontaires pour restructurer l'association. Une animatrice de la F.O.L, chargée de la vie associative y participa. Désormais il y a trois coprésidents responsables d'activités différentes. Joël est satisfait. Et, il n'a pas fui ses responsabilités, il assume le « culturel ». Il y aura toujours une amicale laïque dans le Choletais.

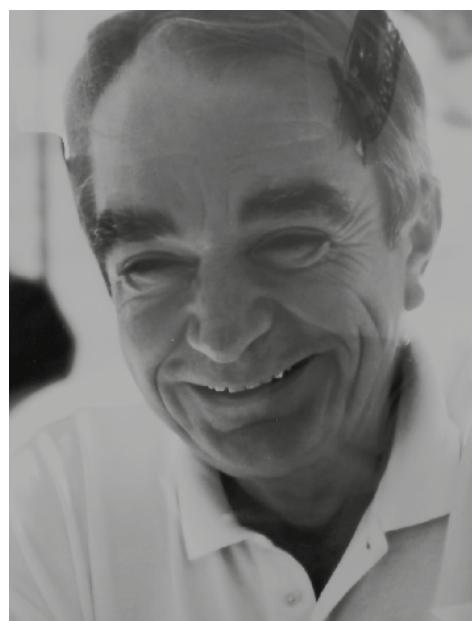
**Jack Proult**

nantaises n'entraîna pas une rupture entre l'école et l'amicale. Joël Roulland, adhérent depuis 1974, y veille. L'amicale n'est

## Jo Daurat

Jo Daurat nous a quittés. Il est décédé le lundi 12 mai dans son pays natal de Moulédous. Jo était un militant laïque convaincu. Tant au niveau départemental que localement dans son amicale laïque de Bouchemaine. Pendant de nombreuses années il siégea au Conseil d'administration de la FOL et au bureau. Il y était très écouté et très apprécié. Dans son amicale, il n'hésitait pas à retrousser les manches pour installer la salle où se projetaient les films des « Amis du bon cinéma » affilié à la FOL. Son départ pour ses Pyrénées natales fut regretté par ses nombreux amis, mais accepté. Il n'était pas le seul, la carrière terminée, à revenir à ses sources. En parlant de carrière il tissa de forts liens d'amitié avec Alain Paquereau dans le rased (Réseau aide spécialisé aux élèves en difficulté), Alain en tant que psychologue scolaire et Jo en qualité de maître spécialisé. Alain très affecté par le décès de Jo s'est rendu aux obsèques pour lui rendre un hommage. Je lui emprunte ses fortes et sincères paroles. Ce ne sont que de courts extraits. « *D'une relation professionnelle très vite, nous sommes passés à des relations amicales de nos deux familles. Nous partagions beaucoup*

*d'engagements. L'émancipation laïque, la défense de l'école publique nous rassemblaient souvent. Que de manifestations à*



*Chateauneuf du pape distribué par Jean-Claude, j'en passe et des meilleurs. Que de repas partagés où le monde était soigneusement refait. » (...) « Il y avait chez toi quelque chose de la campagne, du monde paysan. À Moulédous cependant tu n'étais plus chasseur, mais plutôt jardinier, cultivateur presque. Je suis repassé quelquefois dans ton pays. Je me souviens d'une mémorable garbure suivie le lendemain de grillades imposantes et succulentes. Ta sœur choisissait nos magrets... Retour de tous en terre d'Anjou avec quelques kilos supplémentaires Ah Jo et Marcelle vous nous avez reçus ! » (...) « Jo j'étais et reste ton ami. Marcelle, Nathalie, Gaëlle, Virginie, Agnès, il vous avait en lui, sans vous, Jo n'existe pas. » Oui des paroles très fortes imprégnées d'amitié.*

**Jack Proult**

*Angers, Beaupreau, de la capitale Paris au modeste village d'Andrezé, occasions multiples de débattre en militant. Nos discussions citoyennes ne nous déséchaient pas le gosier. Bières du belge,*